

Semaine N°		Janvier		2007		CONTRAT N°	
Ref	Nbre semaines	Langue enseignée		Langue corresp.		Langue maternelle	
AF P							
eupGro	E-Mail			Horaire		Fréquence	
						INTENSIF	
Titre	Nom	Prénom	Entreprise		Adresse, rue, CP, ville, pays		
M.							
Adresse de facturation		N° Téléphone journée		Tél. professionnel		Niveau inlingua	
		N° portable		Remarques			
Objectifs							
Montant écolage	Type de matériel		Montant matériel		MONTANT TOTAL		<u>Fr.395.-</u>
Fr.350.-			Fr.45.-				

RÈGLEMENT - CONDITIONS D'INSCRIPTION - COURS INTENSIFS

- L'inscription à un cours est constatée par la signature de ce contrat par le participant ou son tuteur légal.
- Les cours commencent et finissent aux dates convenues.

3. Toute **série commencée est entièrement due.**
4. Les cours sont payables au plus tard **le jeudi précédent** le début des cours intensifs. Les leçons manquées ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

=>

5. Si, pour cause de force majeure, un participant est obligé **d'interrompre** le cours durant 1 semaine, il devra en avvertir le secrétariat le **jeudi précédent**. Si ce n'est pas le cas, la semaine de cours sera entièrement facturée.
6. Les inscriptions, suspensions, achats de livres, etc., se font toujours au secrétariat.
7. La constitution des groupes, leur suspension éventuelle, l'établissement des horaires, l'affectation des participants et des professeurs à tel ou tel groupe, sont du ressort de la direction. Celle-ci se réserve le droit d'apporter à tout moment les modifications qu'elle jugerait nécessaires à la bonne marche des cours.
8. **La prolongation ou l'arrêt des cours** intensifs doit être signalée au secrétariat au plus tard le **jeudi** de la semaine précédent la prolongation ou l'arrêt. Le **paiement** doit s'effectuer le **vendredi 12h** de cette même semaine, dernière limite.
9. Les cours intensifs se donnent du lundi au vendredi :
- **1 x 2h15** de cours par jour pour un groupe de **3 à 5** participants.
 - **1 x 3h** de cours par jour pour un groupe de **6 à 8** participants

La direction se réserve le droit de diminuer le nombre de périodes de cours comme suit :

Si seulement **2** participants : **5 périodes de 1h30** de cours par semaine.

Le tarif par semaine reste inchangé, seul peut varier le nombre effectif d'heures, en fonction du nombre de participants.

La direction donne le choix au participant d'accepter ou non la proposition suivante :

Si seulement **1** participant : **5 périodes de 60 minutes** par semaine

J'accepte

Je n'accepte pas

En cas de refus, et si un groupe de plus de 2 participants ne peut pas être constitué, votre contrat sera annulé et les frais relatifs remboursés.

CONDITIONS D'ANNULATION - COURS INTENSIFS

1. Plus de 15 jours avant le début du cours : les 10% de finance d'inscription restent acquis à l'école.
2. De 14 jours à 1 jour du début du cours : frais d'annulation de 30% de la totalité du cours.

3. **Prière d'annoncer par écrit (e-mail, fax ou poste) toute annulation au secrétariat.**
Aucune annulation par téléphone
ou via votre professeur ne sera prise en considération. Une confirmation vous sera envoyée par
notre école dans les cinq
jours suivant la réception de votre annulation.

Nom, prénom

Date

Lu et approuvé, Signature